



**DOCUMENT A CONSERVER !**

**INFORMATIONS CONCERNANT LA RENTREE 2025 - 2026**

Chers élèves, chers parents,

Ci-joint, vous trouverez le formulaire d'inscription pour l'année 2025-2026 à compléter et à nous remettre.

POUR UNE INSCRIPTION REGULIERE, MERCI DE PENSER AUX **5 ETAPES** SUIVANTES.

- ① **VERIFIER VOS COORDONNEES** et de les modifier si nécessaire
- ② **COMPLETER LES COURS** que vous souhaitez suivre ainsi que le degré (et le nom du professeur si possible)
- ③ **VERIFIER** au verso du document si vous avez droit à une **REDUCTION** sur le montant redevable à la Communauté française **ATTENTION** : la réduction ne pourra être accordée qu'en nous fournissant l'**ATTESTATION ADEQUATE** pour le **15 octobre**
- ④ **NOUS RETOURNER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE CI-JOINT SIGNE ET DÛMENT COMPLETE AU PLUS VITE**  
Date limite : le **05 juillet**
- ⑤ **VERSER LE DROIT D'INSCRIPTION** avant le **24 septembre**

MONTANT A PAYER POUR 2025 - 2026 : (Voir tableau ci-dessous)

NUMERO DE COMPTE : **BE10 0880 1574 4004**

COMMUNICATION : **NOM – Prénom** (de l'élève)

(Nous n'envoyons pas de facture, cette opération doit être effectuée spontanément.)

**DOMAINE DE LA DANSE**

**⚠ IMPORTANT ⚠ EN RAISON DE LA TRÈS FORTE DEMANDE POUR LES COURS DE DANSE, DE NOUVELLES MESURES ONT DÛ ÊTRE MISES EN PLACE AFIN DE GARANTIR DES CONDITIONS PÉDAGOGIQUES ADÉQUATES, TENANT COMPTE DES LOCAUX DISPONIBLES ET DES HORAIRES DE COURS. PAR AILLEURS, DE NOUVELLES DISPOSITIONS DÉCRÉTALES ONT RENDU L'ACCÈS AU COURS DE JAZZ PLUS STRICT.**

- Tout élève non inscrit dans les délais **perdra sa priorité** et pourra être placé sur **liste d'attente** si le cours est complet.
- **Toute nouvelle inscription au cours de jazz** s'effectuera automatiquement via une liste d'attente.
- Le secrétariat prendra contact avec vous **personnellement** pour confirmer l'inscription en fonction des places disponibles.
- **L'accès au cours de jazz** est réservé aux élèves également inscrits en danse classique ou ayant **achevé le cursus** de danse classique.
- Un élève n'est autorisé à suivre le cours de danse et de jazz que dans **une section unique et un degré unique**.

**NOUVEL ELEVE ? UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE EST INDISPENSABLE POUR VOTRE DOSSIER. MERCI DE NOUS LA FOURNIR.**

Si vous n'en disposez pas, la carte ISI+ ou une vignette de mutuelle peut convenir également.

Montant à payer :	Droit d'inscription Communauté française	Cotisation Académie	TOTAL Avant le 24/09	Après le 25/09
Enfants nés entre 2014 et 2018	0 €	50 €	50 €	60 €
Elèves (+ de 12 ans) inscrits dans l'enseignement primaire	0 €	50 €	50 €	60 €
Enseignant possédant la « Carte Prof » ( <b>document à fournir !</b> )	0 €	50 €	50 €	60 €
Enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2013	94 €	25 €	119 €	129 €
Elèves en secondaire ou études supérieures ( <b>document à fournir !</b> )	94 €	25 €	119 €	129 €
Adultes nés avant le 31/12/2007	234 €	20 €	254 €	264 €
Chômeurs, statut BIM, Grappa etc... ( <b>document à fournir !</b> )	0 €	50 €	50 €	60 €
Maximum par famille (parents exceptés) ( <b>document à fournir !</b> )			260 €	270€

**AUCUNE REDUCTION DU DROIT D'INSCRIPTION NE POURRA ETRE ACCORDEE SANS PRESENTATION DES DOCUMENTS ADEQUATS DANS LES DELAIS IMPOSES PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE.**

## PERMANENCE POUR LES INSCRIPTIONS

- **Académie de Welkenraedt** (secrétariat – 087 / 89 80 11)  
A partir du **lundi 18 août** du **lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.**  
A partir du **mardi 26 août** du **lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 / samedi de 09h00 à 13h00.**
- **Section de Battice** (locaux de l'école primaire)  
A partir du **mercredi 28 août** **lundi de 16h30 à 18h30 et mercredi de 13h00 à 17h00.**

## STRUCTURES ET ORGANISATION DES COURS

- . Les cours sont organisés en **périodes de 50 minutes**.  
**Chaque élève instrumentiste est tenu d'assister à une période complète au cours d'instrument (50 minutes).**
- . **Sauf disponibilité** dans certaines disciplines, **l'accès au cours d'instrument n'est autorisé qu'après une année** de formation musicale.  
(Nous vous contacterons personnellement en fonction du choix de l'instrument et des places disponibles durant le mois de septembre).
- . **L'accès à un second instrument n'est autorisé qu'après acceptation du Conseil de Classe et d'Admission et sous réserve de places disponibles.**
- . **Le cours de musique de chambre instrumentale est accessible à partir du degré Q1 ou T1.**  
Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'Académie, les élèves **doivent** suivre le cours de musique de chambre :
  - En filière de Qualification, au minimum une année à partir du degré Q3.
  - En filière de Transition, le cours est obligatoire chaque année à partir du degré T3.

## Liste des cours organisés

### Domaine de la musique

• Chant	• Flûte traversière	• Guitare	• Trompette
• Accordéon	• Clarinette	• Harpe	• Contrebasse
• Orgue	• Saxophone	• Violon	• Trombone
• Piano	• Hautbois	• Alto	• Tuba
• Percussion	• Basson	• Violoncelle	• Cor

#### Cours complémentaires :

• Ecriture musicale (Welkenraedt)	• Chant choral (Wdt, Battice)	• Ensemble instrumental – Vents (Welkenraedt)
• Histoire de la musique	• Chant variété (Welkenraedt)	• Ensemble instrumental – cordes (Welkenraedt)
• Guitare d'accompagnement (Welkenraedt, Battice, Aubel, Montzen)	• Musique de chambre (Wdt, Battice, Montzen)	• Ensemble instrumental – percussions (Welkenraedt)
• Clavier d'accompagnement (Wdt, Battice)	• Musique de chambre vocale	• Atelier de bouche à oreille (Aubel)
• Chant enfants 7 à 12 ans (Welkenraedt)		

### Domaine de la danse

• Danse classique	• Exp Chorégraphique (Jazz)
-------------------	-----------------------------

### Domaine des arts de la parole et du théâtre

• Formation pluridisciplinaire	• <b>Cours complémentaires</b>
• Art dramatique	• Diction – orthophonie
• Déclamation	• Ateliers créatifs
• Diction - éloquence	

## REPRISE DES COURS

**Lundi 25 août : COURS SUSPENDUS : Assemblée Générale du Conseil des Études**

**! Les cours reprennent à partir du MARDI 26 AOÛT dans toutes les sections (à l'exception des cours d'éveil musical) !**

## HORAIRES

Les horaires individuels (cours d'instrument) sont établis avec le professeur en fonction de sa grille horaire.  
Les horaires des cours collectifs sont disponibles en ligne sur notre site [acawelk.be](http://acawelk.be) (voir QR code au recto de ce document).

Nous vous remercions de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, et vous souhaitons une excellente rentrée scolaire.

Mathieu MICHEL  
Directeur